



St-Placide, 19 Juillet 2018

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Programme de gestion de puissance

J'ai pris connaissance dernièrement que la Régie de l'Énergie se questionnait sur le bienfait du Programme de gestion de puissance et par ce fait, qu' Hydro Québec ne pouvait renouveler l'entente avec nous avant de recevoir la décision de la Régie de l'énergie.

Donc je crois nécessaire de prendre de mon temps pour faire part de la position de notre société. Je suis Responsable technique chez les Contenant IML d'Amérique du Nord. Nous sommes une entreprise qui œuvre dans la fabrication d'emballages de plastique, bois et carton. Nous produisons des emballages pour le domaine de l'alimentation principalement.

Nous avons été approchés pour le programme de gestion de puissance au tout début de son implantation. Nous avons alors étudié les implications que cela aurait sur notre production. Il y en a plusieurs, car notre taux d'occupation est à plus de 90%, nous tournons déjà 7 jours. Ce qui fait en sorte que pour couper substantiellement notre puissance électrique, il y a beaucoup d'implication sur notre production. Nous devons occuper les gens qui sont sur place pendant l'arrêt de la production. Ensuite il y a des produits qui doivent être fabriqués, donc il faut que la planification revienne et adapte la cédule de production. Toute la production non produite doit être reprise en d'autre temps qui peut se faire le weekend, ce qui apporte du sur temps. Il y a des gens de la technique qui doivent se déplacer hors heures de travail pour voir aux arrêts de production et la mise en place du mode "grand froid" pour le système de refroidissement. Nous avons dû investir pour que notre système de refroidissement puisse tourner en mode de grand froid. L'investissement est substantiel et le retour sur l'investissement est basé sur 5 ans.

En pensant aux points qui précèdent, notre adhésion n'est pas seulement pour des raisons monétaires mais aussi pour une raison d'engagement social. Car, si on pense que l'appui financier vaut la peine, il faut être là pendant les discussions entre la production qui veulent leur produit et les gens de la technique qui implémentent les mesures pour baisser notre puissance.

C'est avec grande surprise que nous sur le terrain, qui implémentons ces procédures et qui croyons au bienfait de ce programme, comprenons et sommes engagés dans ce programme mais que la Régie de l'énergie, au lieu d'encourager et de voir le bienfait de ce programme, se questionne et veut le remettre en cause. Le seul fait que Hydro Québec ne peut nous confirmer que le programme sera reconduit, fait en sorte que nous ne pourrions pas faire de nouvelles mesures que l'on envisageait pour le prochain hiver, ce qui déjà a une incidence pour nous. Ensuite, de penser de baisser l'aide de 70\$/KW même à 50\$/KW mettrait en péril notre adhésion au programme car la balance entre notre engagement social et l'aide financière est mince et on voit mal comment on pourrait justifier notre perte de production.



À titre personnel, si jamais le programme n'est pas reconduit et Hydro Québec revient dans quelque années avec un nouveau programme, je ne crois pas que je pousserai mon employeur à adhérer; je l'ai fait cette fois-ci et je réalise que Hydro Québec ont fait leur travail et m'ont très bien présenté le programme, mais que pour des raisons que je comprends très mal, ils ne peuvent nous garantir la longévité d'un tel programme, ce qui va directement à l'encontre de nos investissements que nous avons réalisés suite à cela.

Et sur une note finale, comment Hydro Québec pourra vendre l'idée du programme d'économie d'énergie au niveau résidentiel, si la Régie de l'énergie annule le programme industriel.

En espérant que vous, la Régie de l'énergie, allez revoir votre position, je reste à votre disposition pour tout détail supplémentaire et pour en discuter.

Salutations sincères

Pascal Hénault
Responsable technique
Les Conteneurs IML d'Amérique du Nord
2625 RTE 344
St-Placide, Qc J0V 2B0
450-258-2262
pascal@iml.ca